



# Libre Pensée

Librepensee94@yahoo.fr

Fédération du Val-de-Marne

## Bulletin février 2025

### Editorial

A la **question** posée par un syndicaliste à la LP 94 : que pensez-vous de la décision du **maire** d'Ivry de répondre **présent** aux cérémonies du premier jour du **ramadan** ?

Nous avons la **même** réponse que lorsque des élus municipaux, comme le maire de Créteil, voire le préfet, (d'après l'évêché) participent le 18 décembre à la cérémonie des **vœux** de l'évêque, dans la **cathédrale** de Créteil.

La Libre Pensée demande **l'application** de la loi de 1905 : « La République ne **reconnait** aucun culte, n'en salarie aucun, n'en subventionne aucun. ».

L'état est **neutre** donc les maires ou les représentants de l'Etat doivent être neutres en toute circonstance. Leur place n'est pas dans une cérémonie **religieuse** quelle qu'elle soit. Evidemment à titre privé, ils font ce qu'ils veulent.

Maintenant, c'est le **Président** de la République le premier qui **détourne** et bafoue le sens de la loi de 1905 depuis son premier septennat. Son « meeting » à l'intérieur de **Notre-Dame** le jour du retour de l'Eglise dans la cathédrale, en **présence** de Donald Trump, en est la dernière démonstration.

C'est la **question** des questions.

La discussion est ouverte.

**Pour bien commencer l'année 2025 et continuer à agir pour la défense de toutes les libertés, de la loi de 1905, etc., nous vous proposons d'adhérer à la Libre Pensée.**

*Guy Delecray, président de la LP 94*

## Bry-sur-Marne

Le maire installe **sa crèche** devant l'entrée de la mairie.



Et pourquoi pas sur le parvis de **l'Église** qui se trouve à 200 mètres ?

La Fédération du Val-de-Marne de la Libre Pensée écrit au **maire** de Bry-sur-Marne avec copie au **préfet**.

« Monsieur le Maire,

(...) La crèche est un objet de vénération religieuse avec la présence de « personnages » faisant partie des croyances et cultes chrétiens. Marie, Joseph, le « petit Jésus », les Rois Mages etc. La présence (d'ailleurs anachronique) de deux santons de Provence ne change rien au symbole religieux exposé au pied de la Mairie.

Ainsi le Conseil d'Etat à ce propos a rappelé : « les dispositions combinées des articles 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 modifiée et 1<sup>er</sup>, 2 et 28 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la Séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905 ont pour objet « *d'une part, d'assurer la liberté de conscience et de garantir le libre exercice des cultes, d'autre part, de veiller à la neutralité des agents publics et des services publics à l'égard des cultes, en particulier en n'en reconnaissant ni n'en subventionnant aucun* ».

Il considère, en particulier, que les termes de l'article 28 ont pour fin « *d'assurer la neutralité des personnes publiques à l'égard des cultes* » et, par suite, « *s'opposent à l'installation par celles-ci, dans un emplacement public, d'un signe ou emblème manifestant la reconnaissance d'un culte ou marquant une préférence religieuse.* »

Cette crèche n'a donc pas sa place ni DANS une Mairie, ni SUR le parvis de celle-ci à quelques mètres de l'entrée. En qualité de premier édile de la ville de Bry-sur-Marne, de premier magistrat de la ville, en qualité d'élu de toute la population, vous avez la responsabilité et le devoir de veiller au respect de la laïcité de l'État, dont vous êtes ici le représentant. Les églises sont là, si elles le souhaitent, pour accueillir les crèches de Noël. Chacun est libre de les visiter ou pas. C'est le respect de la liberté de conscience. (...). »

## **Droit à mourir dans la dignité**

Avec Bayrou, c'est mal parti ! Le Parlement a voté l'augmentation du financement des soins palliatifs. On verra ultérieurement pour la « fin de vie ».

Dans la conclusion de son dernier communiqué, l'ADMD dit « *Parce qu'une personne en situation de fin de vie doit avoir le choix entre les soins palliatifs et l'aide active à mourir (euthanasie et suicide assisté), les parlementaires doivent, dans un même élan, faire progresser ces deux soins de fin de vie afin d'écrire le modèle français en matière de fin de vie et de nous éloigner définitivement de la triste loi Claeys-Leonetti de 2016.*

*Quoi que souhaite François Bayrou, la longévité de l'ADMD sera supérieure à celle de son Gouvernement. Nous écrirons cette loi de liberté avec ou sans lui. »*

Alors que des manifestations de « pro-vie » sont organisées dans plusieurs pays européens, l'ADMD n'est-elle pas trop prudente ? On ne pourra pas aller tous en Suisse.

Âgé de 81 ans, l'ancien journaliste sportif Charles Biétry publie ce mercredi « La Dernière vague », une autobiographie où il se confie sur la maladie de Charcot dont il est atteint.

Il y raconte comment, faute de loi sur la fin de vie en France, il a organisé sa mort en Suisse. (*Le Parisien 28-1-25*)

### **Je souhaite adhérer à la Libre Pensée**

Nom :

Prénom :

Adresse mail

A retourner à : [Librepensee94@yahoo.fr](mailto:Librepensee94@yahoo.fr)

# 10 ans après

« Du 7 au 9 janvier 2015, trois fanatiques se réclamant d'**Al-Qaïda** et de l'**organisation djihadiste de l'État islamique**, ont tué 17 personnes : 11 journalistes et collaborateurs de *Charlie-Hebdo*, des policiers, un employé municipal et des clients d'une supérette **Casher**. Parmi les victimes de ces lâches assassinats : notre ami et camarade **Cabu** qui avait tant fait contre la guerre et pour la **Paix entre les Peuples**. (...)

**10 ans après ces odieux attentats, la Fédération Nationale de la Libre Pensée, réitère son engagement en défense de la liberté de conscience et de croyance. Elle réaffirme le droit à liberté d'expression. Elle condamne toute instrumentalisation de la laïcité à des fins racistes. (...)**

Extraits du communiqué de la Fédération Nationale de Libre Pensée, le 7 janvier 2025

Afin d'honorer la mémoire et le combat de **Cabu**, la **Fédération nationale de la Libre Pensée** s'est associée à l'**Union Pacifiste de France** et aux **Éditions libertaires** pour republier une collection de dessins de **Cabu**, avec l'aimable autorisation de sa femme.

**Maudite soit la guerre,  
Maudites soient toutes les guerres !**

La **Fédération nationale de la Libre Pensée** a répondu immédiatement positivement à la proposition des **Éditions libertaires** de participer à la confection de cet ouvrage en hommage à **Cabu**, qui fut naguère la conscience militante, joyeuse et pacifiste de *Charlie-Hebdo*.

La **FNL** a toujours eu quatre fondements de son action nationale et internationale : sur le plan institutionnel par la laïcité fondée sur la **Séparation des Églises et de l'État**, sur le plan philosophique par l'**irréligion puis l'athéisme**, sur le plan économique et social par la **lutte contre l'exploitation capitaliste**, sur le refus de la guerre par le **Pacifisme internationaliste**.

A l'heure où les chars, les canons, les bombes, les missiles tonnent et tombent à nouveau sur toute la planète et parfois si proche de notre « *Douce France* » ; au moment où on génocide à tout va, notamment le **Peuple palestinien** pour lui nier son droit à récupérer sa terre et à y vivre en paix ; au moment où le gouvernement français décide de réarmer le pays par une **Loi de Programmation Militaire** de 413 milliards ; où l'économie devient de plus en plus une économie de guerre ; où les mêmes réactionnaires et vieilles ganaches veulent mettre au pas la **Jeunesse** par le **Service National Universel** par sa militarisation forcée ; il est plus que salutaire de rééditer **Cabu** et son action pacifiste et anti-guerre.

## **Ivry sur Seine**

"La Fédération du Val de Marne a organisé cette année le traditionnel banquet de la Libre Pensée dit de « la tête de veau » à Ivry Sur Seine.

Il célèbre la fin d'un régime despotique et absolutiste en l'occurrence la monarchie.

Une dizaine de personnes étaient présentes. Le discours écrit par la FNLP pour cette occasion a été lu.

Au menu du restaurant : « la fameuse tête de veau » mais pas seulement ...de nombreux échanges passionnés et libres s'en sont suivis sur beaucoup de sujets touchants à la liberté de conscience, royauté et monarchie, la défense de la laïcité, la Constituante.

*À REFAIRE ! Ni dieu, ni maître ! A bas la Calotte ! Et vive la Sociale ! »*

## **Retrouvez la Libre Pensée sur France Culture**

**Chaque deuxième dimanche du mois de 9h40 à 10h**

<https://www.radiofrance.fr/personnes/christophe-bitaud>

### **Librairie de la Libre Pensée**

La Libre Pensée dans la Résistance

Il s'agit d'un remarquable ouvrage sur une page d'Histoire qui n'a jamais été contée. La présence à tous les niveaux et l'action des Libres Penseurs dans la Résistance entre 1940 et 1945, des Réseaux et des Maquis au CNR.

Livre rare de 436 pages qui fera date. En vente à la Librairie de la Libre Pensée à 14 € prix public. C'est une édition commune Libre Pensée-Editions Libertaires-IRELP.

**Pour que les fonds publics aillent à  
la construction d'écoles publiques.**

Dans le Val-de-Marne

2023/09 : élémentaire et maternelle Geneviève De Gaulle-Anthonioz à L'Haÿ-les-Roses

2024/09 : élémentaire et maternelle Frida Kahlo à Chevilly-Larue

2025/09 : Vitry, Créteil - 2026/01 L'Haÿ-les-Roses - 2028 Bonneuil



Tel : 06 42 15 10 74  
librepensee94@yahoo.fr

**LDH**  
Fondée en 1958



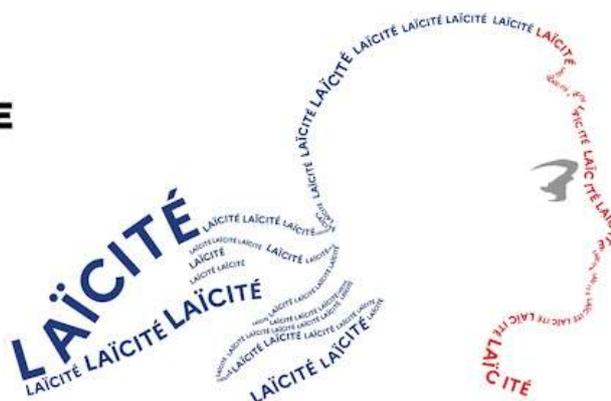
Section  
intercommunale  
de L'Hay-  
les-Roses  
Val de Bièvre

Tel : 07 66 58 93 83  
ldh-lhay-valdebievre@ldh-france.org

# SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

120e anniversaire de la loi de 1905

**AUJOURD'HUI :  
OÙ EN SOMMES-NOUS DE  
CE COMBAT POUR LA  
DÉMOCRATIE  
ET LA LIBERTÉ ?**



*"Nul ne doit être inquiété pour ses opinions", les révolutionnaires de 1789 l'ont inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme.*

L'État chez lui, l'église chez elle : Victor Hugo et les libres penseurs après 1848.

Séparation des églises et de l'État : c'est dans la déclaration de la Commune de 1871.

Lois de liberté sous la 3e République : presse (1881), école publique (1882), libertés syndicales (1884), d'association (1901)

Et la loi de 1905 :

Article 1 : La République assure la liberté de conscience.

La République garantit le libre exercice des cultes (dans le respect de l'ordre public).

Article 2 : La République ne reconnaît aucun culte, n'en salarie aucun, n'en subventionne aucun.

**VENDREDI 21 MARS 2025**

**20H00- 22H00**

**SALLE LÉO FERRÉ**

65 AV. DU PDT FRANKLIN ROOSEVELT

**CHEVILLY-LARUE**

Échanges en présence de :

**Christophe Bitaud**, de la Fédération Nationale de la Libre Pensée, rédacteur en chef de la « Raison »

**Cyrille Crisnaire**, membre du Groupe de travail Laïcité de la LDH